

## Aménagement forestier

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT DEPARTEMENTALE DE LA SERPOYERE

Département (s) : 01 - Ain

2013 - 2032

Surface cadastrale 19,53 ha

Surface retenue pour la gestion 19,53 ha

Altitudes extrêmes : 240 m - 250 m

Directive régionale d'aménagement : Rhône-Alpes



## P R E F E T D E L A R E G I O N R H ô N E - A L P E S

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
*Service régional de la forêt, du bois et des énergies*

Département : Ain  
Contenance cadastrale : 19,5295 ha  
Surface de gestion : 19,53 ha  
Premier aménagement forestier  
Arrêté d'aménagement n° 1359

### Arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement

Forêt départementale de SERPOYERE  
2013 / 2032

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du département du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement de Rhône-Alpes arrêté en date du 23 juin 2006 ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil général de l'Ain sur la forêt de SERPOYERE en date du 16 septembre 2013, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

VU le dossier d'aménagement déposé le 11 avril 2014 ;

Sur proposition du directeur territorial de l'Office national des forêts,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La forêt départementale de SERPOYERE (Ain), d'une contenance de 19,53 ha, est affectée simultanément à la fonction de production ligneuse, à la fonction écologique et à la fonction sociale, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

**Article 2** : Cette forêt est entièrement boisée. 17,44 ha sont susceptibles de production ligneuse. L'essence principale objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements est le pin sylvestre (100%).

**Article 3** : Pendant une durée de 20 ans (2013-2032) :

- 17,44 ha seront traités en futaie irrégulière et parcourus en coupe,
- 2,09 ha seront maintenus en îlot de sénescence,

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

L'Office national des forêts informera régulièrement le Conseil général de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

**Article 4** : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Ain.

Lyon, le 25 novembre 2014

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,  
pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,  
le chef du service régional de la forêt, du bois et des énergies,



Mathilde MASSIAS

## NOTE DE PRÉSENTATION

# AMENAGEMENT DE LA FORêt DEPARTEMENTALE DE LA SERPOYERE 2013 - 2032

### Le contexte :

Le Conseil général de l'Ain a acquis un patrimoine boisé de plus de 19 hectares au nord du territoire communal de Bourg en Bresse. Une partie de cette acquisition (6,40 ha.) a été réalisée au titre des compensations prévues dans l'arrêté de défrichement du 14 août 2008, lié à la réalisation d'une voirie routière autour de Bourg en Bresse. Le surplus a été acquis pour une gestion durable et globale du massif.

La forêt est constituée de deux ténements, de part et d'autre de la rocade Nord-Est de Bourg-en-Bresse

### Les enjeux principaux de la forêt :

La forêt typique des formations boisées environnantes de Bresse, est caractérisée par des sols en situation de plateau, présentant un engorgement prolongé des sols à la fin de l'hiver et au printemps. Ces caractéristiques sont de nature à limiter les potentialités de production qui sont moyennes voire faibles.

La forêt présente en outre un intérêt paysager et environnemental, de portée locale, mais néanmoins à préserver et à améliorer.

Cette forêt, avec celle de l'Hôpital de Bourg-en-Bresse (6 ha), et celle du Conseil Régional Rhône-Alpes (9ha), attenantes, formera un massif boisé géré comme tel de 35 hectares.

### **Principaux objectifs de l'aménagement forestier pour le propriétaire:**

**Concevoir des modalités de gestion afin de retrouver un milieu plus humide et de favoriser les espèces végétales forestières "autochtones" et la biodiversité associée**

#### Principes :

- traitement en futaie irrégulière (sylviculture proche de la nature).
- mode d'exploitation favorisant la récolte des vieux sujets exogènes à maturité, conservant certains arbres jusqu'à sénescence et des bois morts sur pied et au sol.
- favoriser la traction animale dans l'exploitation.
- restaurer un milieu humide sur la partie sud (boulaie).
- limiter le développement des espèces forestières exogènes.
- favoriser une utilisation pédagogique de la forêt (scolaires, formation, public...)

### Le programme d'actions prévoit :

#### *pour les coupes :*

Des coupes de type futaie irrégulière récoltant les arbres mûrs au fur et à mesure, et favorisant les bois de qualité. Des cloisonnements d'exploitation seront impérativement mis en place avant la coupe pour protéger les sols contre le tassement. Les produits commercialisables seront constitués pour moitié de bois de chauffage feuillu et bois de trituration résineux, et pour moitié de sciages résineux (emballage-caisserie).

#### *pour les travaux :*

- 1 / restauration de la zone humide sud (sur-creuser la dépression et combler les drains)
- 2 / création d'une place de dépôt supplémentaire.

#### Bilan prévisionnel et récolte de bois :

Les travaux envisagés seront couverts par les exploitations prévues, de l'ordre de 1700 m<sup>3</sup> en 20 ans. Le bilan net sera positif, de l'ordre de 40 €/ha./an. Les recettes pourront financer les travaux de restauration de la zone humide, la création de cloisonnements et la mise en place d'une place de dépôt.

# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative					
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT DEPARTEMENTALE DE LA SERPOYERE</b>				
N° Modification d'aménagement					
Numéro du ou des départements de situation	01 - Ain				
Communes de situation	Bourg-en-Bresse				
N° ONF de la région nationale IFN de référence	303- Bresse				
Directive régionale d'aménagement de référence	Rhône-Alpes				
Type d'aménagement forestier	Premier aménagement				
Arrêté du					
Décision du (modification d'aménagement)					
Période d'application	Année début	Année échéance			
	2013	2032			
Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt de La Serpoyère	F48946N	19,52 95 ha			
Surfaces de l'aménagement					
Surface cadastrale		19,52 95 ha			
Surface retenue pour la gestion		19,53 ha			
Surface boisée en début d'aménagement		19,53 ha			
Surface en sylviculture de production		19,53 ha			

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)						
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total	
production ligneuse	nul	faible	moyen	20 ha	fort	<b>20 ha</b>
biodiversité		ordinaire	reconnu	20 ha	fort	<b>20 ha</b>
paysage, accueil, eau potable		local	reconnu	20 ha	fort	<b>20 ha</b>
protection contre les risques naturels	sans objet	20 ha	faible	moyen	fort	<b>20 ha</b>

**COMMENTAIRES :** Cette forêt est typique des milieux forestiers environnements. La production biologique est actuellement estimée à 4/5 m<sup>3</sup> par hectare et par an. L'enjeu paysager est local mais important. La forêt est visible de part et d'autre de la rocade, mais peu fréquentée par les promeneurs (fréquentation limitée aux sentiers essentiellement).

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Inventaire des zones humides du Conseil Général de l'Ain	20 ha	Les parcelles sont inscrites en totalité dans l'ensemble formé par les "Bois humides du Piémont du Revermont"

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier.....

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	20 ha

**CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :** Les accès à la forêt ont été créés en même temps que le rond point et le contournement de Bourg-en-Bresse. La forêt est bien desservie pour l'exploitation. A noter cependant qu'il n'y a qu'une seule place de dépôt (parking rocade), et qu'il existe un besoin en place de dépôt côté sud (emplacement de l'ancienne ligne électrique qui a été déposée.). Afin de limiter les effets de l'exploitation sur le tassement et protéger les sols (très sensibles ici), des cloisonnements devront être implantés au préalable.

### Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt

Le chemin empierré en limite ouest de la parcelle 2 est privé sur 250 ml, appartenant au Conseil Régional Rhône-Alpes (Lycée des Sardières).

## 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	240 m	250 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
PEC_4.7	Chênaie mixte acidicline à acidiphile à engorgement hivernal	19,53 ha	100%
	TOTAL	19,53 ha	

Le chêne sessile est l'essence naturelle sur ce type de station, mais avec une qualité chauffage essentiellement. Le pin sylvestre a été introduit par plantation au 19ème siècle. Il est adapté à ce type de stations et peut fournir du bois d'œuvre. Le chêne rouge d'amérique introduit lui aussi au siècle dernier, est une essence invasive, non souhaitée actuellement mais qu'il va être difficile d'éradiquer. D'autres essences ont été introduites en quelques exemplaires et présentent un intérêt paysager particulier : pin rigide, pin weymouth, melèze d'europe, épicea, châtaignier.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Pin sylvestre	65%
Chêne rouge	15%
Chêne sessile	10%
Autres Feuillus	10%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES : Les autres feuillus correspondent à une zone d'environ 2 ha, constituée majoritairement, en raison d'une coupe forte récente, d'accrus naturels de bouleau, avec seulement quelques résineux de gros diamètre dispersés.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
dp_Ef	Peuplement mélangé Pin sylvestre et Chêne rouge, moyennement riche, environ 250 m <sup>3</sup> /ha	14,43 ha	74%
dp_E+	Peuplement mélangé Pin sylvestre et Chêne rouge, riche, environ 400 m <sup>3</sup> /ha	3,01 ha	15%
fi_rui	Peuplement très pauvre (boulaie), peu de perches d'avenir, quelques résineux dispersés, capital inférieur à 5 m <sup>2</sup> /ha.	2,09 ha	11%
	TOTAL	19,53 ha	

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	17,44 ha	
Îlot de sénescence	2,09 ha	
<b>TOTAL</b>	<b>19,53 ha</b>	

#### COMMENTAIRES :

Choix du traitement en futaie irrégulière pour préserver l'impact paysager des exploitations (coupes).

Réserve d'un îlot de sénescence de 2 ha, où l'on conservera les bois jusqu'à leur mort physiologique naturelle (avec maintien des bois morts au sol et sur pied).

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	diamètre retenu	âge retenu (suivi surfacique)
Pin sylvestre	Pin sylvestre 60 % Chêne rouge 25 % Chêne autochtone et autres feuillus 15 %	17,44 ha	89,3%		
Chêne sessile	libre évolution : mélange avec Chêne pédonculé, autres feuillus autochtones	2,09 ha	10,2%		
<b>TOTAL</b>		<b>19,53 ha</b>			

## 2.3 Effort de régénération

Nouvel aménagement			
<i>Traitements avec renouvellement suivi en surface</i>		0,00 ha	
<i>Traitements en Taillis ou TSF</i>			0,00 ha
<i>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</i>			17,44 ha
Cible surface terrière à l'équilibre (à l'hectare) - voir directive territoriale	20 m <sup>2</sup>		
Cible densité de perches à l'équilibre (à l'hectare)	100 tiges		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement		cible calculée	valeur observée
Surface terrière		20 m <sup>2</sup>	
% de la surface avec une régénération satisfaisante		20%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)		100 tiges	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		2,50 ha.	

### COMMENTAIRES :

Pas d'objectif en terme de surface de régénération. Le contrôle sera effectué par suivi des cibles : surface terrière, présence de semis et de perches des essences souhaitées.

## 2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle-UG	Division(s)	Surface totale	Surface en sylv.	Surface boisée hors sylv.	Rotation	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Surf. à améliorer (PAR)
Code	Libellé									
IRR	Irrégulier	1		9,83	9,83	0,00	8			
IRR	Irrégulier	2	a	7,61	7,61	0,00	8			
ILS	Îlot de sénescence	2	b	2,09	2,09	2,09				
Totaux				19,53	19,53	2,09		0,00	0,00	

### COMMENTAIRES :

La parcelle 1 est constituée d'un seul tènement. La parcelle 2 de deux tènements de part et d'autre de la rocade Nord-Est de Bourg-en-Bresse.

Un îlot de sénescence de 2 hectares sera conservé dans la parcelle 2.

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume total présumé réalisable	Type de peuplement	Observations
	P <sup>1<sup>re</sup></sup> -UG	Partie d'UG							
2013	1		IRR	9,83 ha	9,83 ha	IRR	550	F FRM M 2	<i>mélange feuillus résineux, capital proche de l'équilibre, bois moyens</i>
2017	2		IRR	7,61 ha	7,61 ha	IRR	280	F FRM M 2	
2021	1		IRR	9,83 ha	9,83 ha	IRR	350	F FRM M 2	
2025	2		IRR	7,61 ha	7,61 ha	IRR	170	F FRM M 2	
2029	1		IRR	9,83 ha	9,83 ha	IRR	350	F FRM M 2	

### Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

motif	localisation	prescriptions
Sols à engorgement hivernal, très sensibles au tassement	parcelles 1, 2	Exploiter en période sèche, prévoir des cloisonnements d'exploitation et des engins adaptés

### Indicateur de suivi : surface terrière (G) et volume à récolter

G (surface terrière) à récolter durant l'aménagement	160 m <sup>2</sup>
Volume bois fort total à récolter durant aménagement	1 700 m <sup>3</sup>

COMMENTAIRES : le premier passage en coupe consistera principalement à installer des cloisonnements, et récolter les gros chênes rouges quand cela sera possible. Lors du deuxième passage, on essaiera de maintenir les essences présentes, au détriment du chêne rouge d'amérique.

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Mise en place de cloisonnements, repérage à la peinture	1	9,93	avant passage en coupe : 2013	2 000 €	I
	Mise en place de cloisonnements, repérage à la peinture	2a	7,6	avant passage en coupe : 2017	1 800 €	I
						<b>Total</b> 3 800 €
						<b>soit annuellement</b> 190 €/an

\* Investissement ou Entretien

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q'té	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Restauration de la zone humide sud (300 m <sup>2</sup> ) à la pelle araignée, dépôt des matériaux dans les fossés drains	2b	0,2 ha		2 000 €	
Mise en place d'une place de dépôt complémentaire (maîtrise d'œuvre, terrassement, transport de matériaux, finition)	2a	1		4 000 €	I
					<b>Total</b> 6 000 €
					<b>soit annuellement</b> 300 €/an

\* Investissement ou Entretien

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Matérialisation de limite	N parcelle 1	150 ml		500 €	E
					<b>Total</b> 500 €
					<b>soit annuellement</b> 25 €/an

\* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : A l'exception de la mise en place de cloisonnements, les autres travaux sont proposés à titre optionnel.

## 2.6 Engagement environnemental

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Un îlot de sénescence de 2 hectares sera conservé au titre de la biodiversité	<b>Les bois sont maintenus jusqu'à leur mort physiologique naturelle, puis conservés en bois mort.</b>
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	<b>Sans objet - aucun site Natura 2000</b>

## **ETUDE REALISEE PAR :**

**Direction de l'étude et rédaction :** Jonathan DION

**Etude de terrain et inventaires :** Frédéric DEVAUX, Jean TURCHET

**Cartographie :** Liliane MERLE

**Rédigé le** 10/07/2013  
par le chef du projet d'aménagement  
Frédéric DEVAUX

**Vérifié le** 15/07/2013  
par le responsable Forêt de l'Agence  
Jonathan DION

**Proposé le** 04/10/2013  
par le directeur d'Agence  
Christian DEMOLIS

**ANNEXE 1 -****Parcelles cadastrales relevant du régime forestier**

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	19,52 95	19,52 95	
Bourg en Bresse	BS	275	Serpoyère	2,68 15	2,68 15	
		277	Serpoyère	6,91 87	6,91 87	
	BT	76	Rippe Jolie	0,10 22	0,10 22	
		93	Rippe Jolie	9,82 71	9,82 71	

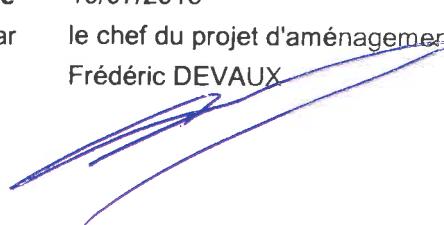
## ETUDE REALISEE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** Jonathan DION

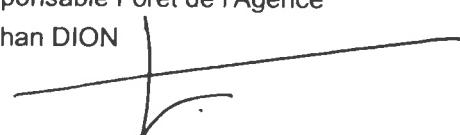
**Etude de terrain et inventaires :** Frédéric DEVAUX, Jean TURCHET

**Cartographie :** Liliane MERLE

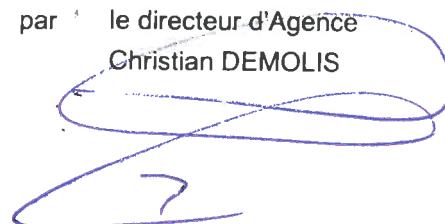
**Rédigé le** 10/07/2013  
**par** le chef du projet d'aménagement  
Frédéric DEVAUX



**Vérifié le**  
**par** le responsable Forêt de l'Agence  
Jonathan DION

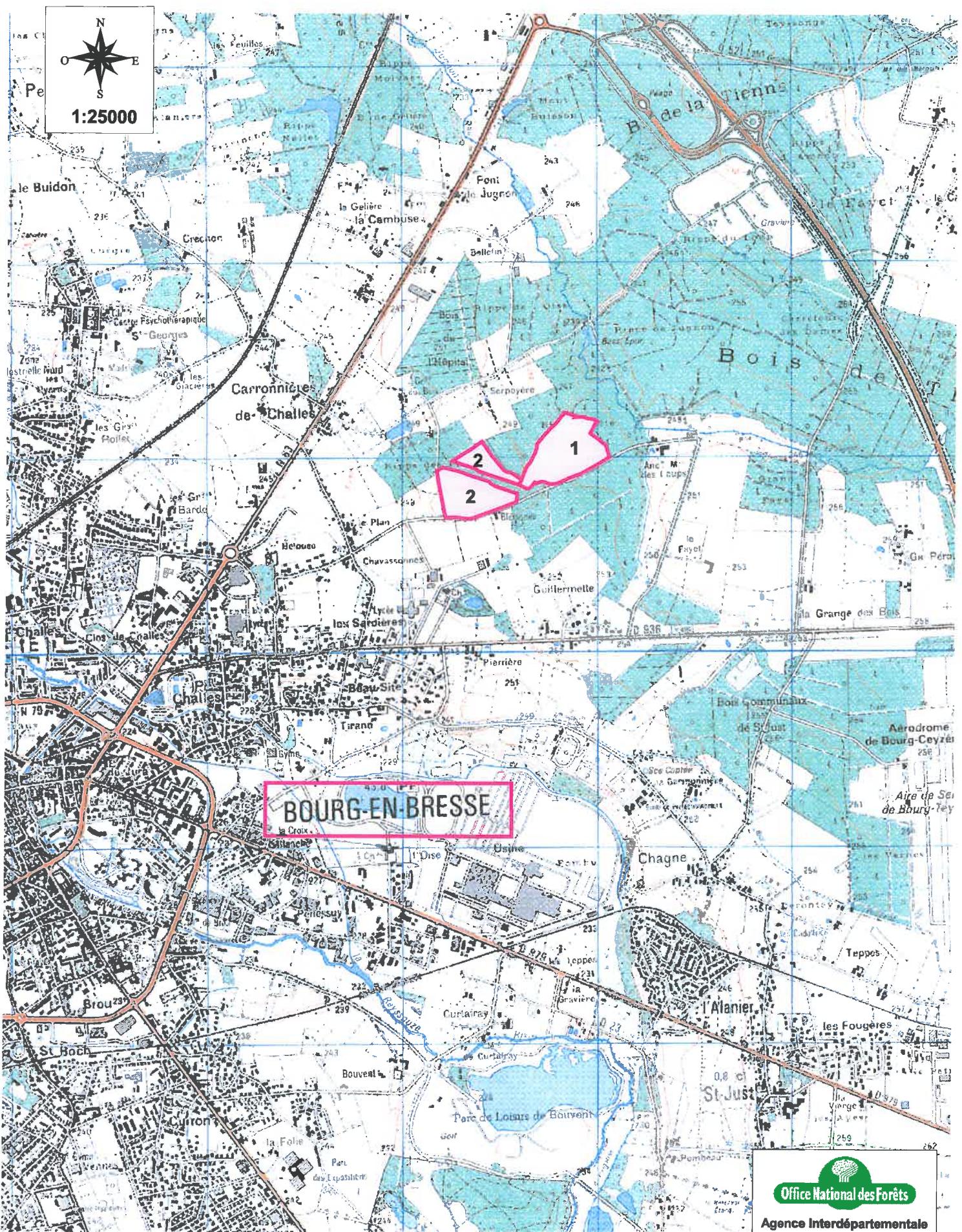


**Proposé le** 04/10/2013  
**par** le directeur d'Agence  
Christian DEMOLIS



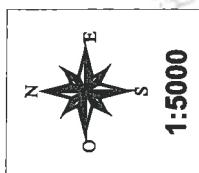
# Forêt départementale de SERPOYERE

## Carte de situation



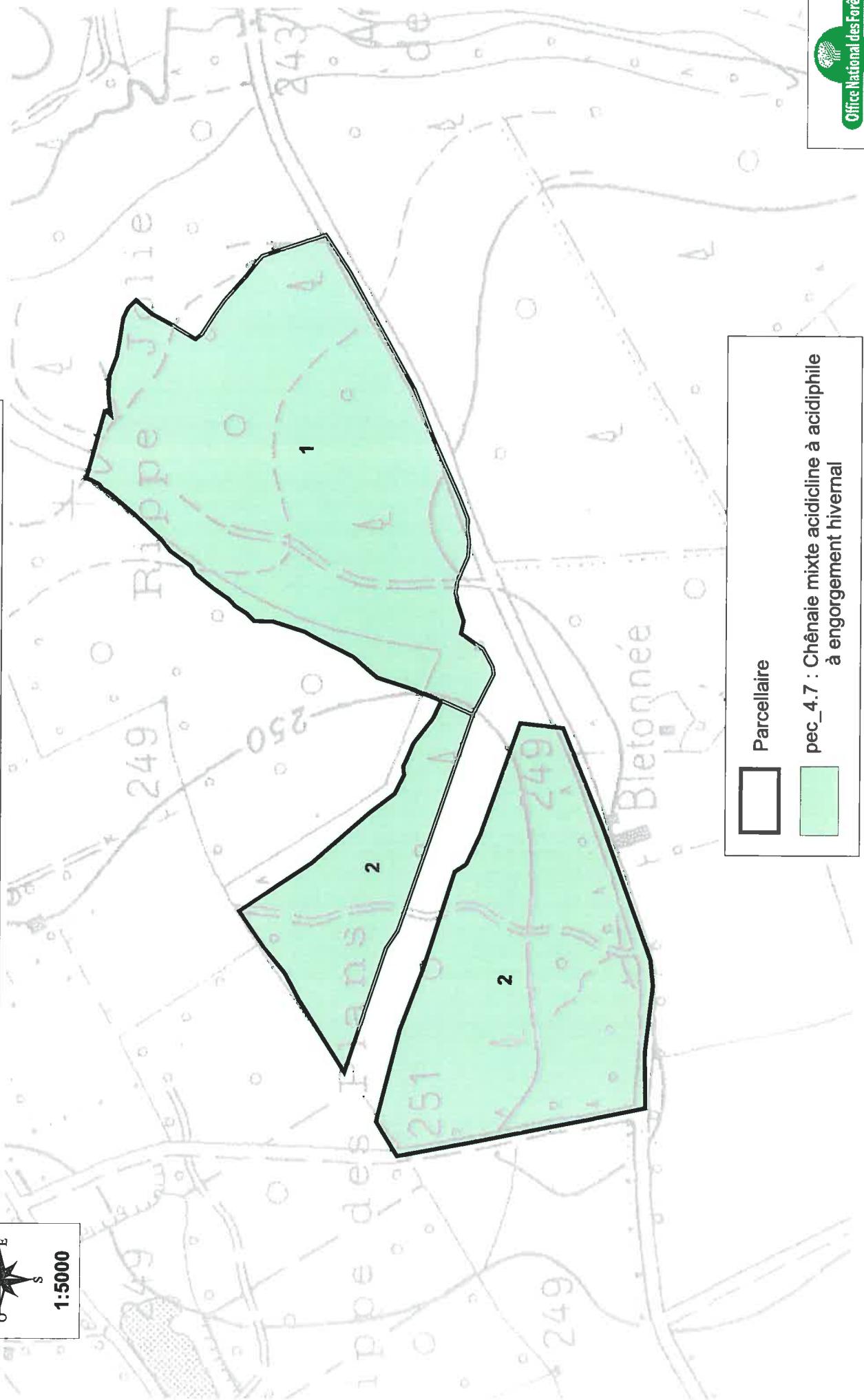
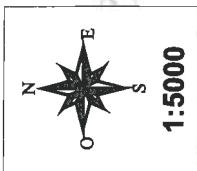
# Forêt départementale de SERPOYERE

## Carte des peuplements



# Forêt départementale de SERPOYERE

## Carte des stations



# Forêt départementale de SERPOYERE

## Carte d'aménagement et de la desserte

